

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE 218 COMMUNE MONT L'ETROIT

Séance du

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	0	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

--

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

et publication du

--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 201 le

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	555,19
- un excédent reporté de :	93 339,39
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	93 894,58
- un déficit d'investissement de :	49,85
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	49,85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	93 894,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	49,85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	93 844,73
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	49,85

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire TAVERNIER Jean-Jacques